



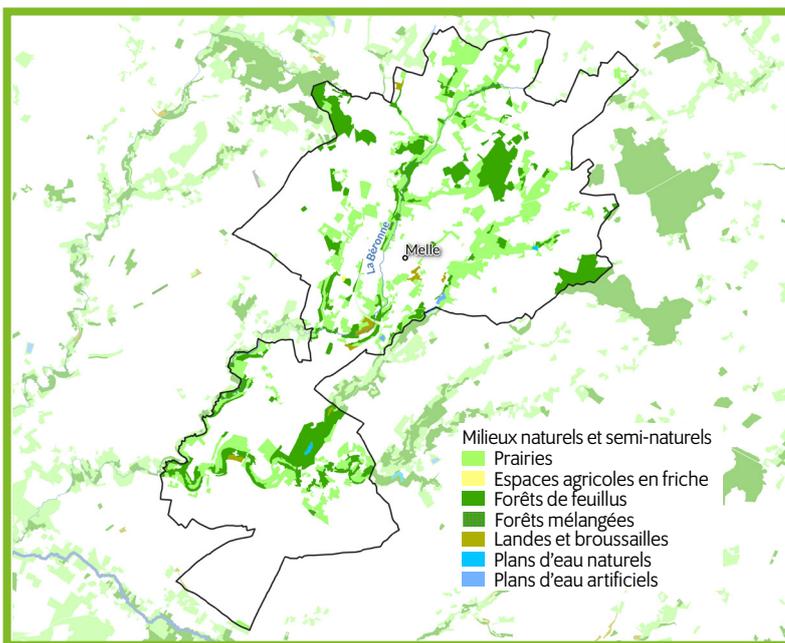
PORTRAIT DE TERRITOIRE

Département

Commune de Melle

79

Carte d'identité de la collectivité



© Commune de Melle

Superficie du territoire : 65,58 km²

Nombre d'habitants : 6 284

Communauté de communes du **Mellois en Poitou**

Espaces protégés :

- 1 arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) : [Grottes De Loubeau](#)
- 2 Sites Natura 2000 : [Carrières de Loubeau](#) (30 ha) et [Vallée de la Boutonne](#) (7 145 ha)
- 1 Site classé en tant que monument naturel : Grottes et galeries de mines de Loubeau
- 1 site géré par le Conservatoire des espaces naturels : Grottes de Loubeau

Politique « biodiversité » du territoire

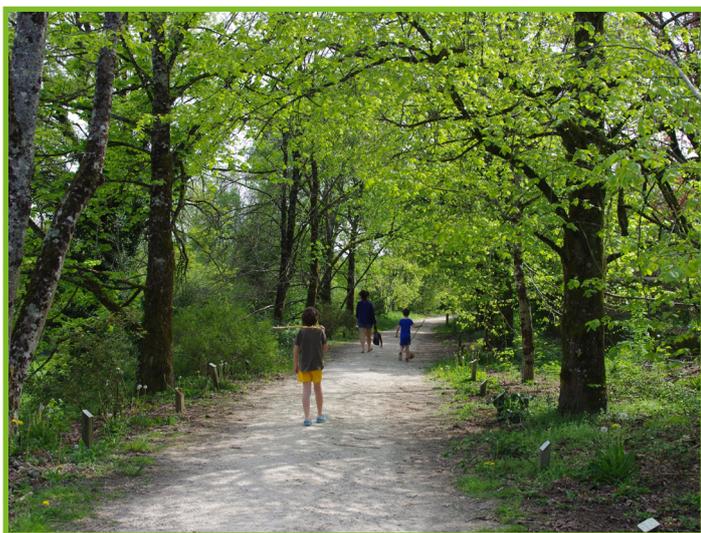
Dès le début des années 1980, la ville de Melle prend conscience de l'importance de l'Arbre pour son environnement. La création d'un arboretum sur une ancienne voie ferrée en est l'illustration, au moment où le remembrement impacte déjà fortement le paysage. Melle est par ailleurs signataire du premier contrat « Natura 2000 » en France. Au cours des années 2000, la ville signe la charte pour la protection des chauves-souris dans les bâtiments publics puis la Charte « Terre saine » initiée par la région Poitou-Charentes.

En 2012, la ville de Melle franchit une nouvelle étape par la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), qui permet de définir 2 enjeux écologiques prioritaires qui orientent les actions de la ville en matière d'environnement : les chauves-souris et les milieux humides. Ces deux thématiques sont étroitement liées à la TVB. En 2015, la ville de Melle achète une peupleraie de près de 3 hectares pour la transformer en site favorable aux enjeux identifiés.

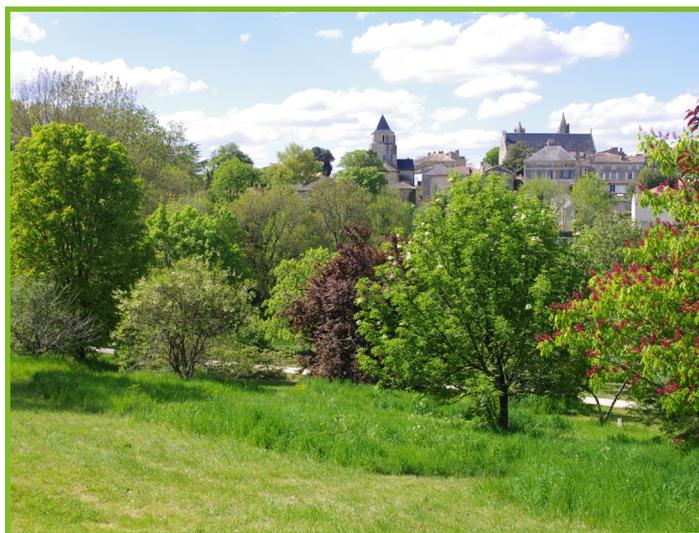
En 2019, cinq communes fusionnent pour constituer une commune nouvelle d'une superficie de 65,34 km². Ce vaste territoire aux paysages diversifiés permet d'envisager les continuités écologiques sur un espace bien plus vaste. Contrairement à l'ancien périmètre de Melle, le patrimoine naturel a été très peu inventorié jusqu'ici et implique d'être étudié avec attention afin de pouvoir y étendre nos actions de préservation de la biodiversité.

Objectifs 2021-2024 :

- Amélioration de nos connaissances
- Augmentation des populations et des espèces
- Optimisation de la dispersion des espèces (déplacement et conquête)
- Appropriation par les Mellois de la biodiversité locale



L'allée des 42 Tilleuls : une autoroute à chauve-souris © Jozelon P.



Vue sur Melle depuis l'arboretum le Chemin de la Découverte © Jozelon P.

Plan d'actions TEN

La commune de Melle a été reconnue pour les actions suivantes :

→ Inventaires sur le territoire de la commune nouvelle

Objectif : amélioration des connaissances sur l'ensemble de la commune nouvelle pour guider et évaluer les actions futures.

→ Mise en place de Réserves de Biodiversité Communale

Objectifs : recréer ou maintenir des habitats favorables aux espèces pour augmenter les populations.

→ Plantations d'arbres et de haies

Objectifs : accompagner les corridors de déplacements ; créer des habitats et des ressources alimentaires..

→ Les écoles et la gestion écologique

Objectifs : sensibiliser les enfants de la commune à la gestion différenciée des espaces verts pour qu'ils puissent s'approprier les enjeux.

→ Sensibilisation à la biodiversité

Objectifs : sensibiliser les habitants de la commune pour que les enjeux soient compris et que les actions aient une portée sur le long terme.



Grand rhinolophe dans les anciennes mines d'argent de Melle © Jozelon P.

Contact TEN



Jérôme TEXIER

Adjoint en charge de l'environnement

Mairie de Melle - 79500 MELLE

jerome.texier@ville-melle.fr

Une action réalisée par l'ARB NA, dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

Avec le soutien financier de :

